

Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60

Mail : formation@78-91-95.ifrb.fr

Durée

3 jours (21 heures)

Horaires

9h00-12h30 / 13h30-17h00

Tarif inter

660 € HT

Public

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire.

Responsable technique de l'entreprise (chef d'entreprise, chargé d'affaires, commercial, responsable technique...)

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux prérequis suivants :

- Connaissance de la langue française écrit et oral requise.
- Avoir pris connaissance des prérequis concernant le montage du dossier Qualibat RGE

Prérequis

Maîtriser les fondamentaux de son métier

Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap reconnu.

Profil de l'intervenant

Formateur FEE Bat habilité CERTIBAT

Capacité

6 - 12 personnes

Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama
- Etude de cas avec un logiciel
- Quizz
- Questionnaire de contrôle des connaissances théoriques

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Proposer et vendre des scénarios de rénovation visant l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du « PREH »,
- Connaître les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, leurs interfaces,
- Dans le cadre d'une approche globale, savoir appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique, en interprétant une évaluation énergétique.

CONTENU

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

1^{er} jour

- Enjeux et contexte du module RENOVE dans le cadre du dispositif de l'éco-conditionnalité des aides publiques et de la mention RGE,
- Le contexte du PREH et les enjeux énergétiques et climatiques,
- Le contexte réglementaire,
- Le fonctionnement thermique et énergétique d'un bâtiment,
- Les effets négatifs pouvant survenir à la suite d'une rénovation énergétique : une non-atteinte du gain énergétique escompté et des désordres sur la structure, la qualité de l'air et le confort.

2^e jour

- Les principales technologies clés,
- Points clés de la mise en œuvre des solutions au regard de la performance énergétique et l'importance de l'autocontrôle,
- Désordres d'interfaces entre technologies : liste non exhaustive de 16 problématiques au total sur l'ensemble des technologies selon la méthodologie,
- Exposé du cas,
- Explication de la ou les causes éventuelles,
- Traitement curatif pour y remédier,
- Traitement préventif pour ne pas reproduire le(s) désordre(s) d'interface(s).

3^e jour

- Le projet de rénovation énergétique dans le cadre d'une approche globale,
- Les intérêts d'une évaluation thermique,
- L'interprétation d'une évaluation énergétique et connaissances des éléments sensibles,
- Présentation et interprétation d'une évaluation énergétique d'une maison individuelle réalisée à l'aide du logiciel OREBAT V3,
- Les scénarios de rénovation et les bouquets de travaux efficaces énergétiquement,
- L'explication du bouquet de travaux retenu et l'accompagnement pour pérenniser la performance et en assurer le bon usage.

Un contrôle individuel de connaissances théoriques en fin de journée sous forme d'un questionnaire.

INFORMATIONS

Modalités d'évaluation de la formation : une attestation de réussite sera délivrée aux stagiaires suite au Test QCM réalisé en fin de 3^eme journée.

Pour valider le questionnaire, les candidats doivent obtenir au moins 80 % de réponses justes, soit 24 bonnes réponses sur les 30 questions. En cas d'échec, il sera possible de bénéficier d'un nouveau passage facturé sans nécessité de suivre à nous la formation

Finalité : Permettre au responsable technique de l'entreprise d'acquérir les compétences en efficacité énergétique exigées par l'avenant numéro 1 relatif à la Charte d'engagement définissant les conditions d'obtention de la mention RGE "Reconnu Garant de l'Environnement"